

POUR UNE REPRISE RÉUSSIE...

TROUVER UNE ENTREPRISE ARTISANALE À REPRENDRE

- Consultez le site www.cma.nc Rubrique «Créer son entreprise», onglet «reprise»
- Parlez de votre projet au conseiller transmission du service de développement économique de la CMA-NC
- Faites-vous connaître et référencer chez les différents professionnels de la transmission en Nouvelle-Calédonie.

ANALYSER ET ÉVALUER L'ENTREPRISE

Vous êtes en droit de demander au vendeur tout document nécessaire à l'analyse du fond artisanal : la validité des contrats, les éléments comptables, les déclarations fiscales...

Faites-vous accompagner par un expert-comptable, un professionnel de la transmission ou la CMA-NC pour bénéficier d'un avis sur la valeur de l'entreprise.

ÉLABORER UN PLAN DE REPRISE

Identifiez les investissements nécessaires et établissez un prévisionnel d'activité.

SOLLICITER LES PARTENAIRES FINANCIERS ET TECHNIQUES

- Votre banquier : afin d'être en mesure de le convaincre de la viabilité de votre projet, il faudra maîtriser toutes les notions de votre dossier prévisionnel, les forces et faiblesses de l'entreprise reprise.
- Initiative NC : si vous ne disposez pas d'un apport personnel suffisant pour votre emprunt bancaire.
- Les provinces : si l'entreprise peut bénéficier de subvention (aides à la remise aux normes des locaux...).
- Les professionnels du droit : notaires et juristes libéraux rédigent les actes nécessaires dans le cadre de la reprise d'entreprise.

RÉALISER LES DIFFÉRENTES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Une fois d'accord sur le montant de la vente : signature des actes, enregistrements et déclarations auprès des services fiscaux, formalités de radiation ou de modification de l'entreprise, formalités de publicité (annonces légales) si nécessaire, etc.

L'ACCOMPAGNEMENT ET LES CONSEILS DE LA CMA SONT GRATUITS. DE LA CONCEPTION DE VOTRE PROJET À SA CONCRÉTISATION, LES CONSEILLERS DE LA CMA VOUS REÇOIVENT GRATUITEMENT, AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS.

Contactez la Direction des Services de Développement Économique de la CMA au 28 23 37 ou eco@cma.nc et les antennes

Vos antennes CMA

Koné

BP 641 - 98860
Tél. 47 30 14
kone@cma.nc

La Foa

BP 56 - 98880
Tél. 46 52 86
lafoa@cma.nc

Poindimié

BP 155 - 98822
Tél. 42 74 82
poindimie@cma.nc

Panda

BP 4709 - 98839
Tél. 24 32 62
panda@cma.nc

Koumac

BP 127 - 98850
Tél. 47 68 56
koumac@cma.nc

Case de l'entreprise à Lifou

BP 545 - 98820 We
Tél. 45 19 90
accueil@case.nc



10 Avenue James Cook - BP 4186
98846 Nouméa Cedex
Tél. 28 23 37
cma@cma.nc - www.cma.nc



DÉMARRER



CRÉER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE ARTISANALE

***Vous souhaitez créer votre entreprise ?
Vous mettre à votre compte ?
« Prendre une patente » ?
Reprendre une activité artisanale ?***

***Bien préparer son démarrage garantit
la réussite de l'entreprise par la suite...***



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-CALÉDONIE

CRÉER SON ENTREPRISE ARTISANALE, PAR OÙ COMMENCER ?

■ POUR BIEN CONCEVOIR SON PROJET...

- Évaluer les compétences nécessaires (expériences et qualifications professionnelles) et vos motivations pour mener ce projet.
- Définir clairement le(s) produit (s) ou service (s) que vous souhaitez proposer.
- Étudier le marché et le positionnement de votre produit ou service : son environnement, les contraintes réglementaires, la clientèle potentielle, les concurrents, votre valeur ajoutée, le prix de votre produit, ...

■ POUR S'ASSURER DE SA VIABILITÉ

- Adapter les moyens au projet : identifier les besoins matériels et humains nécessaires (local, équipements et personnel).
- Confirmer la faisabilité du projet : évaluez les charges prévisionnelles de l'entreprise et estimez le chiffre d'affaires de façon réaliste (compte de résultat prévisionnel).
- Financer le projet : les types de financement doivent être appropriés à la nature des moyens à mettre en œuvre (apport personnel, emprunt, subvention...).

Tous ces éléments vous permettront de vérifier si votre projet est économiquement rentable et viable dans le temps.

■ POUR SE PRÉPARER À GÉRER UNE ENTREPRISE

- Choisir un statut juridique parmi différentes possibilités qui impliquent des responsabilités et des conséquences fiscales et administratives différentes.
- Prendre connaissance des obligations fiscales et sociales qui s'imposent à votre statut et votre activité (type d'imposition et de taxes fiscales, RUAMM, dates de déclarations et de règlements).
- S'informer sur la réglementation économique (information du consommateur, obligations de devis et factures, relations entre entreprises, ...).
- Réfléchir à votre future organisation (tâches administratives, comptables, relations commerciales, ...).

■ POUR CONCRÉTISER L'INSTALLATION...

- Effectuer les formalités d'immatriculation auprès du Centre de Formalités des Entreprises de la CMA-NC.
- Suivez le Stage préparatoire à l'installation de la CMA-NC, qui durant deux jours vous permettra d'aborder toutes les obligations et conseils pour bien démarrer votre activité artisanale. Ce stage peut être suivi avant de réaliser les formalités d'inscription.
- Procéder aux différentes démarches réglementaires (déclarations pour les activités réglementées) ou utiles pour votre entreprise (assurances, compte bancaire professionnel ...).

Votre activité peut maintenant débiter sur la bonne voie !

LA CMA VOUS ACCOMPAGNE GRATUITEMENT

- Aide à la réflexion sur votre projet.
- Réalisation avec vous de votre compte de résultat prévisionnel et de votre dossier complet de demande de financement.
- Orientation vers les financeurs adaptés.
- Conseils et outils de gestion.
- Formations au démarrage et en gestion.
- Suivi dans la gestion de votre activité.



REPRENDRE UNE ENTREPRISE, POURQUOI PAS VOUS ?



La CMA-NC facilite la rencontre entre les cédants et les repreneurs, et les accompagne jusqu'à la reprise de l'entreprise.

La CMA-NC vous aide à formaliser votre projet et à répondre à vos questions : finance, juridique, fiscalité, etc.

■ LES AVANTAGES DE LA REPRISE

Reprenre une entreprise, c'est mobiliser son expérience et ses compétences au profit d'un nouveau projet professionnel, sans repartir à zéro.

C'est aussi investir dans une capacité de production et une rentabilité déjà prouvées :

- Des locaux et équipements propres à l'activité.
- Un nom et un bail commercial.
- Un chiffre d'affaires et un revenu immédiats.
- Un fichier clients.
- Des contrats fournisseurs.
- Des salariés formés.
- Des contacts et des partenaires (assureur, banquier...).
- Des documents comptables attestant de la rentabilité de l'entreprise.

■ SE POSER LES BONNES QUESTIONS

Si vous désirez sérieusement reprendre une entreprise, vous devez avoir en tête ces 3 éléments fondamentaux :

- La reprise demande du temps, pour trouver l'entreprise adaptée mais également pour réaliser la transaction et la prise en main de l'entreprise.
- Vous devez être certains de vos compétences et motivations, comme dans le cas d'une création.
- Vous devez définir le type d'entreprise que vous recherchez (secteur, taille, effectif..) et le niveau de prix à votre portée.